

COMMUNE DE MAGNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 25 MARS 2016

L'an Deux Mil Seize, le vingt-cinq mars à 20H15, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Carole FAYOLLE, Maire,

Etaient présents: Mme Carole FAYOLLE, M. Jean-Guy GENESTE, Mme Véronique TRIBOULET, M. Jean-Louis MERCIER, M. Christian MOREAU, M. Fabrice POTHIER, M. Franck ROYER, M. Thierry MAROLLES, Mme Stéphanie BOUTROUX, Mme Odile VILLENEUVE, Mme Roberte NEBOUT, M. Marc SABATIER,

Excusés : Mme Bernadette KOWALEWSKI (pouvoir à Mme Véronique TRIBOULET) et M. Franck BERCHEM

Madame Stéphanie BOUTROUX est désignée secrétaire de séance

Délibération n°2016/03/25/008
TRAVAUX VOIRIE RUE CHATEAU DES MUSSETS
Marché de Travaux – Choix de l'Entreprise

Madame le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés public et notamment l'article 28

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2015 approuvant le projet d'extension du lotissement « Les Mussets »

Considérant le permis d'aménager n° PA 003 157 15 M0002 du 05 septembre 2015,

Elle donne connaissance du résultat de la consultation effectué pour la réalisation des travaux de viabilisation :

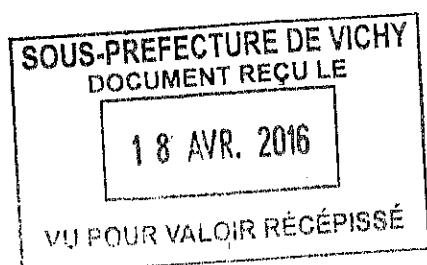
1. COLAS	Trottoirs	37 737.30 € HT	soit 40 484.76 € TTC
	Voirie	27 701.40 € HT	soit 33 241.68 € TTC
2. EIFFAGE	Trottoirs	29 220.00 € HT	soit 35 064.00 € TTC
	Voirie	23 402.00 € HT	soit 20 082.40 € TTC

L'entreprise EIFFAGE a été retenue.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

1- Approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise EIFFAGE pour un montant total hors taxes de 55 146.40 €

2- Autorise Madame le Maire à signer le Marché.



Pour copie conforme
Madame Le Maire

